

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	92 (1963)
Heft:	12
 Artikel:	La Roche et sa nouvelle école
Autor:	Mauron, R. / Ducarroz, Max
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040454

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Roche et sa nouvelle école

Un peu d'histoire

Au moment où la paroisse est fondée, il y a trois siècles environ, il semble bien que l'école – une classe – existait déjà. Le rentier fait mention, vers 1745, de donations. L'un des bienfaiteurs émet le vœu qu'"un régent soit à demeure pour le plus grand bien des garçons et des filles également " et recommande l'enseignement de l'allemand et du français. (Il est certain qu'alors les limites linguistiques étaient plus proches.) Il octroie 200 écus bons, afin de constituer ce fonds. Les maîtres sont nommés pour une année. Seuls, les écoliers bénévoles se rendent en classe... au domicile de l'instituteur.

Puis vient l'ère de l'enseignement public.

Dès 1823, le poste est mis au concours. Pour 17 louis d'appointements, M. Jordan tient l'école qui n'est pas encore obligatoire, dans un local non reconnu de la Direction de l'enseignement. Il faut donc en trouver un autre...

Son successeur, M. Robadey, de Romont – reçoit 14 louis, plus le logement, le bois non « haché » et un petit jardin pour plantage. Il lui incombe également la surveillance des processions. Il bénéficie de 10 semaines de congé par an. Il se plaint du matériel scolaire qui fait défaut. La commune décide d'y pourvoir, à condition de percevoir $\frac{1}{2}$ batz par élève, annuellement.

En 1821, l'assemblée de commune vote la construction d'une nouvelle école. Les travaux sont adjugés, mais la paroisse fournira, pour sa part, 100 journées de travail et 40 hommes pour lever la charpente. Les ennuis ne manquent pas : on ne fait pas les charrois promis, ni ne prête la main-d'œuvre requise. Des amendes sont infligées. Il faut aussi veiller au matériel qui s'en va... L'autorité interdit formellement à quiconque d'emporter des déchets de poutres et de planches, vu qu'ils sont destinés au chauffage de l'école.

En 1845, une nouvelle classe est créée. Cinq ans plus tard, l'effectif de la gent écolière est imposant puisqu'on dénombre 66 garçons et 91 filles. La fréquentation « à la demi-journée » est seule obligatoire. En 1871, l'inspecteur note dans le registre : absences trop nombreuses. De sévères observations sont adressées à l'autorité communale qui ordonne aussitôt des contrôles, en collaboration avec l'officier d'état-civil. Elle avertit les parents en défaut « que les jouissances communales seraient supprimées s'ils ne faisaient pas effort pour contraindre leurs enfants à une fréquentation normale ».

En 1876, c'est l'arrivée des Sœurs enseignantes. En 1894, faute de place, une classe nouvelle est installée à La Fabrique. La gratuité du

matériel est décidée, mais les Bourgeois se récrient : « Nous ne voulons pas payer pour des étrangers. » Ce n'est qu'en 1919 que ce privilège est finalement accordé, pour être supprimé dès 1937. Enfin, en 1920, une classe moyenne des garçons s'ouvre à la Maison de Ville.

A noter que la première Ecole ménagère voit le jour en 1905.

Aujourd'hui...

Un superbe bâtiment, sis près de l'église, sur un promontoire, vient d'être inauguré. On juge de la fierté et de la satisfaction des autorités tant civiles que religieuses, du corps enseignant et de la population tout entière de ce sympathique et opulent village de la montagne. A vrai dire, « on a bien fait les choses », ainsi qu'en témoigne le président de la commune, M. R. Mauron, qui s'est fort aimablement prêté à notre interview :

- *Depuis quand, M. le syndic, songez-vous à ce projet ?*
- C'est dès la fin de la guerre que cette idée est dans l'air, mais elle prend corps en réalité vers 1955, lorsque l'autorité communale décide l'achat de 5000 m² de terrain en même temps qu'elle procède à quelques importantes coupes de bois. Vous n'ignorez pas que La Roche possède de vastes forêts.
- *L'augmentation des effectifs de la jeunesse scolaire a-t-elle été l'argument majeur pour en faire hâter la réalisation ?*
- Je ne le pense pas. La population rurale est toujours stable, et ne dépasse pas les 1100 âmes, tandis que le nombre des écoliers a atteint les 200. C'est plutôt l'état lamentable de l'ancienne école qui nous a incités à construire.
- *La question toujours controversée de l'implantation du bâtiment vous a-t-elle réservé des surprises ?*
- Deux propositions s'affrontaient, il est vrai, mais l'une s'imposa d'emblée à la majorité de la commission. La nouvelle école se devait de s'édifier près de l'église, sur le Poyet, à l'écart des bruits et dangers constants de la route. Cependant, à la suite d'un sondage, nous avons dû corriger le plan primitif et déplacer le bâtiment de 25 m. vers le nord, sur une roche plus saine.

– *Parmi les problèmes aigus soulevés, celui du financement n'a-t-il pas troublé votre sommeil et celui de vos administrés ?*

– Il n'y a pas de réalisations durables sans sacrifices et les citoyens l'ont compris. Un crédit de 800 000 fr., fut voté à une forte majorité. Comme notre commune est administrativement fort bien classée, elle n'escampe qu'à une modique subvention cantonale. La vente des bois a déjà couvert les frais d'acquisition du terrain. Les contribuables feront le reste. Nous ne voulons pas, comme d'aucuns l'auraient souhaité, laisser aux générations futures, qui auront à faire face à d'autres problèmes, la responsabilité de payer seules la facture. Les citoyens, ils doivent en être félicités, ont fait preuve en l'occurrence d'un véritable esprit civique.

– *Dans quelle mesure la Confédération vous apporte-t-elle son aide ?*

– Bien modestement. Elle contribue, dans la proportion de 50 %, à l'aménagement de l'Ecole ménagère – matériel d'enseignement et mobilier exclus.

– *Quand donc avez-vous décidé de mettre les plans à l'étude ?*

– C'est en 1960 que la commission de construction que je préside s'est mise sérieusement au travail. Ce fut la phase d'information. Nous avons visité divers centres scolaires, tels ceux de Fribourg, Berne, Soleure, Lausanne. Nous étions bel et bien à l'affût d'idées nouvelles sans oublier que nous étions contraints d'adapter les solutions aux conditions particulières du lieu.

– *Et dans quel esprit le corps enseignant a-t-il collaboré ?*

– Sans faire partie de la commission, maîtres et maîtresses ont pris une part active aux discussions préalables et nous les avons invités à se documenter afin de pouvoir en tout temps émettre des suggestions, formuler des critiques. Conduite par le président de la commission scolaire, une délégation a visité quelques classes – dont celles de Bulle – car l'équipement et l'aménagement interne des salles revêtent une grande importance.

– *Avez-vous recherché une conception particulière du bâtiment ?*

– Nullement. Il fallait surtout que l'architecture s'harmonise au mieux avec le paysage. Nous avons surtout visé à la simplicité et à la commodité. Toutes les surfaces ont été judicieusement employées. Les douches même y ont trouvé place. Nous avons insisté pour que le bâtiment,

avec ses six classes et les salles du sous-sol, baigne dans la lumière. L'architecte a réalisé ce tour de force : corridors, hall d'entrée, sous-sol sont également clairs grâce à l'emploi judicieux du verre.

– *Est-il vrai que vous avez étudié de très près l'aménagement et l'équipement des salles de classe ?*

– Tout ce que souhaitait le corps enseignant a été réalisé. Tenez : chaque salle dispose de haut-parleurs discrètement fixés au plafond et leur commande est installée dans la salle des maîtres. Chacun peut à loisir profiter d'une émission radioscolaire. Voyez aussi les bancs des élèves ! Ne bénéficient-ils pas des récents perfectionnements ? Par ailleurs, les tableaux noirs répondent aux exigences actuelles.

– *Et l'antenne de TV qui surmonte le toit de l'école, a-t-elle, à votre avis, sa pleine justification ?*

– Certainement. Nous avons tardé à bâtir, il est vrai, mais nous prenons aujourd'hui des avances. Il faut voir loin. D'ici peu d'années, nos classes pourront apprécier des émissions TV et si la France peut apporter un jour sa contribution, ce sera tout profit pour nos écoliers. Enfin, une salle obscure est réservée au sous-sol aux séances de projections et de cinéma.

– *On voit actuellement, ici et là, des écoles nouvelles dont l'aménagement interne a été plutôt négligé. Peut-on vous adresser ce reproche ?*

– J'en doute. Chaque salle de classe a son panneau d'affichage aux dimensions respectables et le nombre des armoires est amplement suffisant. Quant à la vitrine d'exposition, ne la jugez-vous pas ravissante ? Seule la question de l'aménagement de tiroirs, en vue de l'introduction du classement vertical, au bénéfice de la documentation des maîtres n'est pas encore réglée. Par contre, le matériel d'enseignement est fort intéressant et peut être complété à volonté. Une de nos récentes acquisitions ? Le planétarium que vous apercevez dans cette vitrine... Les enseignants sont comblés à ce point de vue et se déclarent satisfaits.

– *Votre commune a-t-elle résolu seule le problème de l'Ecole ménagère ?*

– Cinq localités y sont intéressées. C'est pourquoi nous avons conçu un projet pour une classe de 10 à 16 élèves. Chaque commune, bien entendu, contribue à la couverture des dépenses, déduction faite du subside fédéral accordé à la zone montagne.

— *A examiner l'étendue du territoire, il est certain que des écoliers ont quotidiennement de grandes distances à parcourir. Y avez-vous songé ?*

— Il est effectivement prévu des soupes scolaires à midi, pour un certain nombre d'élèves qui ont à faire, en hiver surtout, plus d'une heure de marche et c'est l'Ecole ménagère qui nous assure sa précieuse collaboration.

— *Mais nous n'avons pas encore parlé du logement du corps enseignant ?*

— Les Sœurs enseignantes ont à leur disposition, suivant une convention passée avec la paroisse, la chapellenie, qui a été restaurée il y a quelques années. Quant au logement des maîtres, tout est à faire. Mais le crédit est déjà voté. Reste à décider de l'emplacement de la villa. Nous voulons qu'ils puissent jouir du repos, à l'écart des bruits de la circulation. Ce n'est plus qu'une question de temps.

— *Quel projet caressez-vous encore ?*

— Celui d'ériger, dans un proche avenir, une petite « halle » de gymnastique. Les sports prenant de l'extension, il est certain que des besoins nouveaux se feront de plus en plus sentir.

— *Puis-je enfin vous demander quel sort vous réservez à l'ancienne école ?*

— Vieille de 140 ans, elle a bien rempli sa mission. Sa démolition est donc envisagée, d'autant plus que la nécessité de doter la commune, au bord de la route cantonale, d'un parc à voitures, se fait impérieuse.

— *J'ai abusé de votre patience tout autant que de votre bienveillance. Je vous en remercie et m'en excuse à la fois.*

Il ne me reste, Monsieur le syndic, qu'à rendre hommage à la clairvoyance et à la générosité avec lesquelles les autorités ont abordé et résolu les problèmes pourtant complexes que pose la construction d'une école moderne.

Pour cette jeunesse avide de savoir et dont vous préparez si bien l'avenir, vous avez consenti de lourds sacrifices. Puisse-t-elle ne jamais l'oublier !

MAX DUCARROZ

P. S. Les renseignements sur le passé des écoles de La Roche ont été puisés dans la captivante monographie historique due à la plume alerte de M. Jean Brodard, huissier, que je remercie vivement.